

Soirées cinéma

La jeunesse d'Ayent souhaite organiser 5 soirées cinéma (drive-in) sur le Pré-des-sœurs du 21 au 25 juillet 2021. Leur courrier de demande stipule également l'exploitation d'un bar.

Le CC donne son autorisation pour la tenue de cette manifestation.

Le CC décide de garantir un éventuel déficit à hauteur de Fr. 6'000.00 au maximum. Ce montant sera versé sur présentation des comptes de la manifestation.

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter (au sens de l'art. 4 LHR) à M. Jelmer Bignell pour la brasserie Dahu à Anzère (ancien Zerodix).

Réfection de la route de la Villa

Le CC attribue les travaux de réfection de la Route de la Villa (1^{ère} partie) à l'entreprise Christian Jean SA pour le montant de Fr. 358'590.10 TTC.

Cette offre est la plus avantageuse.

Energie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 12'566.00.

Offre repas pour la structure Naftaline

Pour faire suite à la décision du Home les Crêtes d'augmenter le prix des repas à partir du 1^{er} janvier 2021, un courrier a été envoyé aux restaurants de la commune pour la livraison des repas.

4 réponses sont parvenues à l'administration

Le CC décide d'attribuer la préparation des repas de la structure Naftaline au Restaurant Woodland (Camping des Flans). Le début de cette collaboration est fixé au 1^{er} septembre 2021.

Anzère Spa & Wellness SA

Par courrier du 17 juin 2021, ASW demande à la commune une couverture de déficit liée à l'exploitation en cette période de pandémie avec les mesures sanitaires à respecter.

Compte tenu des dernières décisions du Conseil fédéral, il semble que les établissements de sport et de loisirs peuvent à nouveau exploiter toute leur capacité d'accueil. Les parcs aquatiques peuvent rouvrir leurs portes.

Le CC décide d'entrer en matière sur une couverture de déficit liée aux effets COVID pour un montant maximal de CHF 50'000.00. Cette décision ne concerne qu'une couverture de déficit directement en lien à la situation sanitaire et non pas à une diminution de fréquentation par exemple. Des comptes détaillés devront être fournis pour appuyer la demande éventuelle.

Adjudication de travaux au bâtiment des Rousses

Le CB attribue les travaux relatifs à la pose du réservoir d'eau au bâtiment des Rousses à l'entreprise Aymon SA à Ayent pour le montant de Fr. 8'745.25 TTC.

Cette offre est la plus avantageuse.

ARPAC

L'Association Régionale des Parents d'Accueil du Coteau (ARPAC) sera dissoute au 31.12.2021. Ayent fera partie de la nouvelle association de la région de Sion.

Séance du 10.07.2021

Home Les Crêtes

Le CC prend connaissance des comptes 2020 du home qui bouclent sur une perte de Fr. 314'129.15

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter (au sens de l'art. 4 LHR) à

- Mme Micheline Sermier pour la Buvette de l'Alpage de Tsalan d'Arbaz.
- M. Patrice Pigeon pour l'Ice Cube à Anzère.

Séance du 19.08.2021

DSDP pour le projet Swisspeak

Le CC prend connaissance du projet de DSDP rédigé par Me Anne-Lyse Salamin Perruchoud.

Le CC donne son accord de principe sur les options minimales concernant la rente annuelle à percevoir.

Routes des Bochonesses et du Menthar à Anzère

Le parcage de véhicules le long de la route des Bochonesses a été des plus chaotiques durant l'hiver 2020/2021. De nombreux véhicules stationnaient en toute impunité le long de cette route et ils ont gêné à plusieurs reprises le déblaiement de la neige, la circulation des riverains installés à l'année et l'accès des véhicules d'intervention (police, pompiers, ambulance notamment). De plus certains propriétaires de véhicules stationnaient le long de cette route afin d'éviter de payer une taxe de parking au niveau de la télécabine.

Il est du ressort de la commune de prendre les mesures nécessaires afin que cette situation ne se répète pas l'hiver prochain. La décision a été prise d'interdire le parcage des deux côtés de la route des Bochonesses et de la rue du Menthar.

Afin de faciliter et de permettre néanmoins le parcage des véhicules, la commune d'Ayent introduira un macaron nominatif, uniquement pour les propriétaires, donnant la possibilité de se parquer sur la place par réservée à cet effet. Ce macaron sera vendu au prix de Fr 100.00 et sera valable du 1er décembre jusqu'au 30 novembre de l'année suivante. Il est évident que les véhicules stationnant le long de cette route, sans macaron, seront amendés par la police.

Soutien à la valorisation du projet alpestre d'Armillon

Le CC prend connaissance d'un courrier du 26.07.2021 du Consortage de la Montagne du Rawyl et du rapport technique du Bureau Guyaz Méry Sàrl.

Le projet consiste en la réhabilitation de la conduite d'eau ainsi que la réfection d'une partie de l'ancienne étable à vaches par une avalanche en détruite 2005. Sur le site d'Armillon existe également un ancien chalet d'alpage, attenant à l'écurie qui sera réhabilitée. Le potentiel touristique de ce lieu est indéniable, car ce chalet a le mérite d'exister même s'il nécessite quelques améliorations avant de pouvoir être exploité correctement.

Afin de pérenniser nos alpages, avec la volonté de développer la région du Rawyl, le CC accepte d'entrer en matière pour un soutien financier à l'Alpage du Rawyl avec une couverture de déficit à hauteur de Fr. 50'000.00. En contrepartie, la commune demande à l'alpage la jouissance du chalet pour une durée de 50 ans.

Les conditions de cette couverture de déficit devront être définies.

Projet d'une maison de la santé

Un projet privé envisage de transformer le "café Beney" en espace dédié à la santé avec cabinets de médecins et autres.

C'est une initiative privée que la commune se doit d'encourager, ce besoin était identifié depuis plusieurs années sans qu'un réel projet ne voit le jour.

Le CC décide de donner mandat à la société Axio consulting pour effectuer une analyse de la situation actuelle du domaine médical et paramédical au sein de la commune et dans la région en tenant compte des spécificités liées à une zone périphérique de montagne avec des villages dispersés comprenant également une station touristique. Comme le projet va, selon toute vraisemblance, se réaliser, il serait utile d'avoir ce point de départ, tant pour la commune que pour les investisseurs privés.

Le coût de ce mandat est estimé à Fr. 15'000.00 HT.

Aide COVID aux sociétés locales

La Conférence des Présidents du District de Sion a versé à la commune un montant de Fr. 12'282.00 comme soutien aux sociétés locales culturelles, sportives ou à but social en cette période de pandémie. Ce montant correspond aux Fr. 3.00 par habitant que la commune paye à la conférence.

Un courrier a été adressé aux sociétés locales culturelles et sportives pour qu'elles nous fassent parvenir leurs comptes 2020.

Le CC décide de verser un montant de Fr. 1'750.00 aux 7 sociétés qui ont répondu dans le délai fixé.

Magazine ayentôt

La commission d'information a siégé à plusieurs reprises et développé l'idée d'un magazine bisannuel de la commune. La première parution est planifiée pour novembre 2021.

Food truck au barrage de Tseuzier

Une demande a été faite par le gérant du restaurant du Rawyl pour poser un point de vente de boissons, glaces et produits du terroir à Tseuzier.

En séance du 05.12.2019, le CC a fixé les règles concernant les commerces itinérants.

Le CC autoriser l'exploitation de ce point de vente durant la saison estivale.

Place pour camping-cars

Le CC décide d'autoriser le parking des camping-cars aux emplacements suivants :

- Parking les Rousses, région du Rawyl.
- Les Flans (camping), région village – station.
- Parking L'Avenir, station Anzère.

Les campings caristes doivent de se présenter à l'office du tourisme pour le paiement de la taxe de séjour et reçoivent la carte Anzère liberté pour le nombre de nuit qu'ils restent.

Le tarif est fixé à Fr. 10.00 par nuit, taxe de séjour en sus.

Des travaux d'équipements des parkings pour camping-cars devront être prévus pour 2022.

Etang de Lombardon

Le CC accepte de prendre en charge un montant de Fr. 20'000.00 au titre de participation pour les travaux de curage de l'étang de Lombardon.

Un montant de Fr. 15'000.00 sera pris en charge par Anzère Tourisme SA.

Bâtiments CO et salle de gym de St-Romain

Ces bâtiments doivent être mis aux normes sismiques.

Le bureau Editech SA a été mandaté pour effectuer les travaux d'analyse des besoins.

Les coûts estimatifs pour la réalisation de ces travaux sont les suivants :

- Ancien bâtiment CO, Fr. 235'900.00.
- Nouveau CO, Fr. 76'000.00.
- Salle de gym, Fr. 112'300.00.

La planification des travaux est la suivante :

- Vacances d'automne pour la première partie (salle de gym et nouveau CO)
- Vacances d'été 2022 pour la suite (ancien CO).